



Le service qui regroupe des domaines importants tels que les qualifications, la CMCD, les équipements, les conventions et les règlements, travaille en lien permanent avec les autres commissions et avec les clubs du territoire.

La dématérialisation des licences a permis un traitement plus rapide et depuis le 1^{er} juin 2023 ; la qualification directe par les clubs pour une partie des licences a rendu la qualification par la ligue un peu moins contraignante puisque 31% des licences ont été validées par les clubs.

La CMCD qui a été relancée a permis aux clubs de faire le point de leurs ressources. Le fait qu'il y ait eu beaucoup trop de clubs en déficit en fin de saison dernière nous a conduit à ne pas sanctionner. Le groupe CMCD se réunira début juin pour la validation finale.

Je remercie tous les bénévoles qui œuvrent dans les différents domaines : Qualifications, Conventions, CMCD, Homologation des salles.

Bilan des licenciés au 27 mai 2024 : 43 424 licences qualifiées (chiffre record) dont :

27 434 Masculins et 16 118 féminines et 2360 mutations.

Conventions étudiées par la commission : **182** de niveau division, **82** de niveau Aura et **13** de niveau national

Une soixantaine de dossiers traités pour **les équipements** (avec beaucoup de visites sur place).

Un rappel sur les responsables qui composent le Service et un grand merci à eux :

- Responsable CMCD : Patrick Singla
- Responsable Equipements : Jean-Michel Daviet
- Responsable Qualification : Paula Barata (dont les mutations)

Valérie Corduri-Daviet, Vice-présidente en charge du Service Juridique et Réglementation